

des nouveaux mâts de drapeau pour embellir la Ville

Les quelque 280 mâts en bois utilisés pour le pavoisement de la ville lors des grandes manifestations sont usés par le temps. Afin de garantir la sécurité des usagers et rationaliser les coûts de pose et de dépose, la Municipalité propose de les remplacer par des mâts en aluminium, fixes ou amovibles.

La Ville de Lausanne dispose de 180 mâts en bois pour le pavoisement de ses artères principales lors de manifestations telles que le Comptoir suisse ou Athletissima. Près de 1'000 bases ont été installées au fil des ans pour y installer ces mâts amovibles. Une centaine de mâts fixes est en outre répartie sur le territoire communal.

En 2006, suite à un incident au cours duquel plusieurs mâts ont cassé sous l'effet du vent, une vérification a montré que les mâts ne correspondaient pas aux normes de sécurité en vigueur. Ainsi, les mâts en bois n'ont plus été posés et une étude a été lancée en vue de leur remplacement. L'objectif était de maintenir la possibilité de pavoyer la ville aux endroits stratégiques, garantir la sécurité des usagers et diminuer les coûts liés à la pose et la dépose des mâts.

La Municipalité sollicite aujourd'hui un crédit de 370'000 francs pour placer en ville environ 120 mâts fixes en aluminium et disposer de 40 mâts amovibles, en aluminium également, qui pourront être installés sur 80 bases existantes. Le choix des nouveaux emplacements se fera par étapes, en fonction de l'avancement des grands projets lausannois (Métamorphose, axes forts de transports publics, etc.). Des oriflammes aux couleurs des cantons ou des fédérations sportives continueront ainsi d'offrir un pavoisement sûr, efficace et festif de la ville.

La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français,
directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**

Le préavis n°2008-10 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 17 mars 2008